

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 22 (1884)
Heft: 28

Artikel: Une femme battue par procuration
Autor: Simplicie
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-188296>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :
 SUISSE : un an . . . 4 fr. 50
 six mois . . . 2 fr. 50
 ÉTRANGER : un an . . 7 fr. 20

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin
 MONNET, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en
 s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur vaudois*. —
 Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

PRIX DES ANNONCES :
 La ligne ou son espace, 15 c.
 —
 Pour l'étranger, 20 cent.

Le choléra

au point de vue social et politique.

Notre intention n'est pas de faire ici de la philosophie ; mais avouons franchement que les hommes sont tels qu'ils ont besoin, parfois, de certaines épreuves pour les faire rentrer en eux-mêmes et considérer combien leur manière de vivre en société est peu en rapport avec la fragilité de leur existence.

En effet, l'amour des honneurs et des biens de ce monde, — auxquels, pour la bonne façon, personne ne veut paraître attaché, — devient, chez un grand nombre, le but principal de la vie et l'objet de préoccupations constantes qui les font agir comme s'ils devaient atteindre l'âge de nos premiers pères, savoir six cents ans et au-delà.

La porte est dès lors grande ouverte à l'ambition, à l'orgueil, à l'envie, à la jalousie et autres nombreux péchés capitaux ! On intrigue, on médite projet sur projet, on spéculé, on bâtit maints châteaux en Espagne, tout cela sous l'influence d'un seul mobile : égaliser, sinon surpasser son semblable.

En politique, les partis s'échauffent, s'exaltent et sont animés d'un besoin de controverse si impérieux, que pour entretenir ce feu sacré, on cherche les poux parmi la paille, et l'on se crée des ennemis sans motifs valables. N'importe, il s'agit de lutter avec la persuasion qu'il en reste toujours quelque chose. Dans les tournois de ce genre, on finit généralement par voir l'un des adversaires quitter forcément sa chaise et l'autre s'y asseoir.

On dit que le mouvement c'est la vie, très bien ; mais il y a mouvement et mouvement, comme il y a fagot et fagot.

Un tel mode de vivre est encore possible, tant que le lutteur est en santé et que tout semble lui sourire dans l'avenir. Mais vienne un revers, un danger menaçant, un de ces fléaux qui font taire tous les orgueils, toutes les ambitions, toutes les haines, vienne le *choléra*, par exemple, quel changement à vue, quelle paix parmi les hommes !

« Ces grandes épidémies, qui sortent tout à coup des profondeurs du monde, disait Littré, ces foules d'hommes qui expirent à mesure que le souffle de la maladie court sur les populations et en couche une partie, ces morts mystérieuses, objet d'insuffisantes hypothèses pour le savant, de sinistres interprétations pour le vulgaire ; tout cet ensemble

forme un spectacle qui reste dans le souvenir de l'humanité et dans l'histoire des peuples. »

Et qui les calme singulièrement, pourrions-nous ajouter.

Comme les gouvernements sont solides maintenant, comme les plus fougues politiques sentent qu'il y a dans l'air quelque chose de plus grave, de plus solennel, de plus puissant que les querelles de partis ! — Aujourd'hui, on ne révisé plus, on ne bataille plus, on ne se regarde plus comme des chiens de faïence entre radicaux et conservateurs, catholiques et protestants, fédéralistes et centralisateurs ; aujourd'hui, on désinfecte, on pense à sa chère petite personne, on se tâte anxieusement le ventre ou l'estomac ; les journaux sont au sulfate de fer, au chlorure de chaux, aux conseils d'hygiène.

On limite ses petits excès, on prend des aliments et des boissons toniques, on se salue avec une sympathie vraiment attendrissante. Ma parole si l'on n'oublie pas complètement la *Constituante*, l'impôt progressif, la réforme judiciaire et tant d'autres questions brûlantes dont nous nous délectons l'autre jour encore !

Puisse le terrible fléau, qui fait aujourd'hui tant de victimes dans d'autres contrées, épargner la nôtre, tout en lui laissant l'effet salutaire de la peur qu'il nous a causée !

L. M.

Une femme battue par procuration.

La femme doit suivre son mari, dit le Code : mais jusqu'à quel point la femme appartient-elle à son mari, c'est là une question fertile en détails innombrables que la jurisprudence doit être sans cesse appelée à décider.

De plus, en supposant qu'un mari ait tous les droits sur sa femme, même celui de la battre, la question se pose encore de savoir s'il a le droit, lorsqu'il ne se sent pas l'énergie suffisante pour cette besogne, de déléguer ses pouvoirs à un tiers plus courageux ou plus robuste que lui.

Vous croyez peut-être que je raisonne en l'air, sur d'invraisemblables hypothèses, et qu'un tel cas ne se présentera jamais devant la justice ? Eh bien ! c'est ce qui vous trompe. Le cas vient de se présenter devant le tribunal correctionnel de la Seine, où comparait un ouvrier nommé Léopold Bouchard, sous l'inculpation de coups et blessures portés *par procuration* à la femme légitime de son ami Branchu.

Branchu et Bouchard sont d'excellents camarades, et le premier épanche dans le sein du second les confidences de ses infortunes de mariage.

« Vingt fois, raconte Bouchard, Branchu s'est arraché les cheveux devant moi et s'est cogné la tête contre le mur en criant : « Peut-on avoir une femme comme ça ! c'est-y permis pour un honnête homme ?... » Quelquefois Branchu me disait : « Vois-tu, Michton, il n'y aurait qu'un remède. Je sais bien ce qu'il faudrait pour qu'elle devienne douce comme un agneau. Il faudrait une bonne tripotée... une tripotée soignée... ça amollit le cœur... Mais voilà, moi, je n'ose pas, je suis trop bon, je ne puis pas me décider à battre une femme, et puis je crains, si je commence, de ne plus m'arrêter à temps. » Le 8 novembre, il avait eu une scène encore plus violente avec son épouse ; il est venu me trouver, et, les larmes dans les yeux, il m'a proposé de battre sa femme pour lui ; il m'a même remis sa canne dans ce but, en me disant : « Je te la prête, si tu la casses, ma foi, tant pis ! »

Là-dessus, Bouchard, moitié pour rendre un service au mari, moitié pour éviter à la femme les inconvénients qui n'auraient pas manqué de se produire pour elle si le mari, comme il disait, ne s'était pas arrêté à temps, s'est rendu, de sang-froid, chez M^{me} Bouchard, a provoqué une petite querelle et l'a rouée de coups. Après quoi, il est allé raconter le fait à son ami Branchu, qui l'a vivement félicité.

Aussi Bouchard a-t-il été fort surpris de se voir citer en police correctionnelle, et a-t-il répondu fort naïvement au président, qui lui demandait : « M^{me} Branchu vous accuse de l'avoir battue, qu'avez-vous à répondre ? »

— Je l'ai battue... si l'on veut... mais je ne l'ai pas battue. Autrement dit, ça n'est pas pour mon compte que je tapais madame, c'était pour rendre service à un ami. On peut bien rendre service à un ami, n'est-ce pas ?

Evidemment, cet homme était de bonne foi ; M. le président a lu les renseignements de police donnés sur le prévenu. C'est un brave ouvrier, travailleur, sobre, et qui fait bon ménage avec sa femme.

Une voisine, entendue comme témoin, a même dit que, dans son ménage, ce n'est pas M. Bouchard qui porte les culottes ; si bien qu'il aurait grand besoin lui-même de se faire rendre par un ami le service qu'il a prêté à Branchu.

En dépit de ces documents et dépositions favorables, le tribunal a condamné M. Bouchard à un mois de prison et 50 francs de dommages-intérêts envers les époux Branchu. De sorte que M. Branchu aura eu la satisfaction de corriger sa femme par l'intermédiaire d'un ami, et, au lieu de payer cet ami, de recevoir de lui 50 francs.

Eh bien ! vous avez beau dire, cela n'est pas juste ! On ne m'empêchera jamais de penser et de dire que si Branchu n'avait pas le droit de donner sa procuration pour battre sa femme, il ne doit pas avoir non plus le droit de toucher de l'argent quand on l'a battue !

SIMPLICE.

Un livre utile.

M. J. Magnenat vient de publier un volume d'*Histoire contemporaine*, sur lequel nous nous faisons un plaisir d'attirer l'attention de nos lecteurs, vu les nombreux services qu'il est appelé à rendre, non seulement dans nos établissements d'instruction, mais à tous ceux qui ne veulent pas rester étrangers aux enseignements de l'histoire et au mouvement du siècle actuel. Cet ouvrage, qui parcourt la période de 1815 à 1884, nous manquait, et l'on ne savait trop où chercher, au besoin, les faits historiques récents.

En effet, l'histoire contemporaine est généralement trop peu connue ; nous entendons chaque jour des gens vous parler des Grecs et des Romains, et ignorer complètement, ou du moins ne connaître que d'une manière fort vague ce qui s'est passé il y a trente, quarante ou cinquante ans. Cette lacune nuit considérablement à la clarté des nombreux événements politiques du jour qui, eux-mêmes, se rattachent presque tous à des événements antérieurs dont ils sont souvent la conséquence. Aussi, combien sommes-nous embarrassés lorsque la lecture des journaux quotidiens nous oblige à nous reporter en arrière pour y rechercher une date, un fait, un nom, etc. — Le livre de M. Magnenat sera là d'un précieux secours, par la manière dont il est divisé, par sa clarté et sa concision. N'oublier aucun fait important, toucher à tout, en se bornant aux développements strictement nécessaires, n'est pas chose facile ; et cependant M. Magnenat s'est acquitté très heureusement de cette tâche.

L'*introduction* est écrite avec un entrain, une certaine hardiesse qui plaît, dans le tableau vivement tracé de toute une époque émouvante, celle où nous voyons la France absorbant l'attention du monde entier, dès le début de la révolution de 1793 à la chute du premier empire. Puis vient l'époque de 1815 à 1830, aussi fort bien traitée, et où l'on se rend compte, par la lecture d'un petit nombre de pages, des diverses transformations politiques et territoriales des divers Etats de l'Europe, à la suite des traités de 1815.

La deuxième époque va de 1830 à 1848 ; la troisième de 1848 à 1871, et enfin la quatrième comprend les derniers événements sous l'impression desquels nous nous trouvons encore chaque jour : c'est la France républicaine sous les présidences successives de Thiers, de Mac-Mahon et de Grévy ; c'est l'Angleterre affermissant et étendant ses possessions, soumettant les Afghans, les Zoulous, et pacifiant l'Irlande ; c'est un coup-d'œil rapide sur l'attitude et les démarches de la Russie dans les questions d'Orient, et profitant de sa neutralité lors de la guerre de 1870 pour reculer ses limites dans l'Asie centrale ; c'est la restauration de l'antique empire d'Allemagne, œuvre du premier diplomate des temps modernes, etc., tout autant de faits qu'il faut relire, tant ils sont souvent rappelés et invoqués de nos jours.

Le travail de M. Magnenat est un travail consciencieux, le seul en ce genre qui offre à chacun la facilité de se remettre en mémoire, par quelques